

**WHA18.31 Fonds bénévole pour la promotion de la santé : Fondations pour la santé mondiale**

La Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant pris note avec intérêt du rapport relatif à la création de fondations pour la santé mondiale;

Reconnaissant les avantages qui résulteraient d'une disponibilité accrue de fonds pour l'action internationale en faveur de la santé;

Consciente de l'incidence importante des problèmes financiers dans la réalisation des projets sanitaires;

Estimant que la création de fondations pour la santé mondiale, qui seraient financées au moyen de contributions volontaires émanant de sources privées et autres sources non gouvernementales, servira à montrer aux gouvernements l'intérêt manifesté par les populations de leurs pays pour la santé mondiale;

Considérant que de telles fondations pourraient apporter une contribution appréciable dans la poursuite de l'objectif fondamental de l'OMS, qui est « d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible »; et

Estimant qu'il appartient à l'OMS de susciter et de stimuler à tous les niveaux l'intérêt pour l'action sanitaire internationale,

1. NOTE avec satisfaction les initiatives prises en vue de créer des fondations pour la santé mondiale dans plusieurs pays Membres;
2. ENCOURAGE les efforts entrepris et poursuivis à cette fin; et
3. PRIE le Directeur général de faire régulièrement rapport à l'Assemblée mondiale de la Santé sur les progrès et les activités touchant la création et le fonctionnement des fondations pour la santé mondiale.